



## Urgent code de la route et permis de conduire

-----  
Par Clem1h33v

Bonjour

Aujourd'hui je passer mon permis de conduire et arriver devant la voiture de l'examineur on me dit que mon code de la route est plus valide,

Mon problème est que depuis des mois et des mois je paye mais leçon de conduire (du coup pour rien) et on ne ma jamais avertis de cela, j'ai même fait une leçon de conduite le matin même de l'examen ou on ma encore réclamer une somme de 400 euro et au final je ne peut même pas le passer j'ai payer toute les leçon de conduire.

Je voudrais donc savoir toyte les lois qui pourrait me permettre d'être rembourser.

Merci beaucoup j'espère que vous m'aiderai

-----  
Par chaber

bonjour

votre code reste valide pendant 5 ans ! Vous pouvez donc vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, peu importe sa catégorie, jusqu'à la date anniversaire des 5 ans d'obtention de votre code.

Pour précision, la durée de validité du code était auparavant de 3 ans, mais elle a été prolongée à cinq ans en octobre 2014.

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/preparation-de-lexamen-du-code-de-la-route/objectifs-et]https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/preparation-de-lexamen-du-code-de-la-route/objectifs-et[/url]